Dixième année — N° 376 — On s'abonne au Bureau du Journal 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 4 MARS 1916

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.
La directrice reçoit le mercredi après-midi de 3 à 6 heures.

LES FEMMES

Aux Services de l'Armée

Bien longtemps avant la guerre, M. le docteur Toulouse avait lancé l'idée que les femmes devaient remplacer les hommes qui se battraient, c'est-à-dire dans les bureaux, dans les hôpitaux, aux cuisines, etc., en un mot dans tout service non armé.

C'était enlever le dernier argument à ceux qui refusent aux femmes leurs droits politiques, sous prétexte qu'elles n'ont pas les mêmes devoirs que l'homme et sont exemptes du service militaire. On se rappelle que Mme Dieulafoy suivie par les féministes avait créé en 1913 un mouvement pour la réalisation de cette idée dans les bureaux pour l'enregimentation et l'instruction régulières d'une formation de femmes volontaires.

Cette idée avait fait sourire et verser bien de l'encre, beaucoup haussèrent les épaules en murmurant le mot d'utopie et les chansonniers, heureux de l'aubaine, s'en donnèrent à cœur joie.

Les jours ont passé; ce qui paraissait n'être qu'un sujet de controverse est devenu une poignante réalité. La guerre exige tous les hommes qui peuvent combattre; il faut donc que les femmes les remplacent partout où ils ne sont pas indispensables, partout où la lutte n'est pas le but immédiat.

Qu'on le comprenne bien: il ne s'agit plus là de féminisme, mais d'une mesure de salut public. Nous ne songeons pas à avoir de l'orgueil de ce qu'accomplissent les femmes; elles font leur devoir et cela n'étonne que ceux qui les méconnaissaient. Elles ont prouvé leur courage, leur endurance et leurs capacités; aussi c'est l'autorité militaire elle-même qui fait appel à leur concours. Le gouvernement britannique avait déjà dès les premiers mois de la guerre enrôlé aux services mêmes du front un corps de volontaire.

Le général Gallieni a compris et voulu suivre cet exemple. En chef avisé, il ne dédaigne aucune force vive de la nation, et il a préconisé « le remplacement du « personnel militaire occupé des travaux de copie par un personnel fémi« nin de dactylographes et de sté« nographes, généralement plus aptes à « cette tâche que les hommes. »

Il s'est déclaré « disposé à admettre « le remplacement du personnel mili« taire par des femmes dans tous les « postes et dans tous les emplois où « cela serait possible ... en particulier « certains emplois dans les magasins « d'habillement, dans les ateliers de « confections et de réparations, dans « les hôpitaux, dans les usines travail« lant pour l'armée, etc. »

Ces instructions ont été mises peu à peu à exécution.

Une section du train des équipages, à Marseille, emploie des femmes et des mères de mobilisés pour faire la cuisine. L'essai a été fait avec quatre cuisinières qui reçoivent l'allocation quotidienne de 2 fr. 50 par jour, travaillant de 7 h. du matin à 7 h. du soir, avec deux heures de repos. On envisage l'extension de cette mesure à d'autres dépôts.

Dans les bureaux, déjà nombreuses sont les femmes qui viennent remplacer les militaires nécessaires ailleurs. Personne, croyons-nous, n'y peut trouver à redire, si ce n'est les pauvres embusqués, obligés, malgré eux, de céder la place aux dames.

Les femmes, employées dans les bureaux gagnent 4 fr. par jour. Une journaliste poussant encore plus loin l'innovation, avait suggéré de ne les point payer et de les assimiler ainsi complètement à des soldats.

Nous ne pensons pas que cela serait avantageux pour l'Etat qui réalise encore ainsi une économie.

Un soldat nourri, habillé, payé 0.25 à la famille de qui on paye l'allocation militaire coûte plus de 4 fr. par jour.

Parmi les services où les emplois peuvent être confiés de préférence à des femmes, le général Gallieni indique les formations sanitaires.

On a beaucoup discuté pour savoir si des infirmiers étaient indispensables dans les ambulances et les hôpitaux. Divers directeurs d'hôpitaux estiment que les hommes sont nécessaires, mais qu'on peut en réduire le nombre de moitié; d'autres, et en particulier le docteur Toulouse, pensent qu'on peut remplacer complètement le personnel masculin par des femmes. L'hôpital écossais, installé dans l'abbaye de Royaumont, donne raison à ces derniers. Il fonctionne avec un personnel uniquement féminin; le chirurgien en chef même est une doctoresse. Il est évident que là où deux brancardiers suffisent, il faudra quatre femmes pour les remplacer, mais comme il y a plus de femmes que d'hommes, l'objection ne tient pas.

Donc, voici les femmes bien en voie de tenir leur place dans l'armée.

Cependant notre grand ami, M. le docteur Toulouse, nous reproche de ne pas avoir agi collectivement pour obtenir ce qu'on nous octroie. Il nous écrit:

« Laissez-moi vous dire que je suis « un peu surpris que, à ma connaissan« ce du moins, aucune des grandes as« sociations féminines ne se soit occu« pée de cette question de l'utilisation « des femmes dans l'armée. Or, les « femmes pourraient, en les rempla« çant, rendre aux formations de com« bat ou à la vie civile, un grand nom« bre d'hommes.

« Les femmes ont montré en cette « question une nouvelle marque de leur « esprit conservateur, effrayé de toute « initiative qui heurte les préjugés. « Cette idée de la femme suppléant des « militaires que je défends depuis dix « ans, a paru un paradoxe. Elle est « maintenant en voie de réalisation; et « c'est un militaire, le général Gallieni, « qui, en a le mieux compris le côté « pratique et rationnel. Il sera curieux « de noter plus tard que les femmes « n'ont rien fait collectivement pendant « la guerre pour faire réaliser cette ré« forme. Ce n'est pourtant pas le sen« timent patriotique qui leur a fait dé« faut, ni le désir de se dévouer à des « besognes pénibles, ni même l'ambi« tion de montrer qu'elles peuvent rem« placer des hommes, là même où les « hommes semblent, par suite de l'ha« bitude, le plus à leur place.

« Elles ont éprouvé tous ces senti« ments étant animées de toutes ces « tendances. Mais la femme reste dans « l'action sociale, timide, — quand elle « ne casse pas les réverbères. La bonne « éducation qu'elle reçoit la rend très « sensible, — un peu trop — aux coer« citions qui maintiennent l'autorité des « courantes. »

Mais les femmes ont parfaitement revendiqué leur place à l'armée. Mme Dieulafoy et les féministes ont fait des démarches au ministère de la guerre qui leur a opposé une fin de non recevoir: les embusqués suffisaient.

Fallait-il créer une agitation? Les femmes, ont comme les hommes, avec les hommes, pratiqué l'Union sacrée. Silencieusement, elles se sont mises à la besogne, estimant que l'heure était trop grave, trop pleine de devoirs pour laisser la place aux discussions et aux polémiques. Elles ont travaillé avec toutes leurs forces, toute leur intelligence et tout leur dévouement. Elles ont pensé que leurs œuvres parleraient pour elles; c'est ce qui est arrivé. Les preuves qu'elles ont fourni de leurs capacités ont fait tomber les barrières mieux que leurs discours n'auraient pu faire. Elles ne se sont pas groupées pour l'action *sociale* parce qu'elles étaient absorbées par l'action *nationale*. Les Ministres changent. Et il s'en trouve un pour mettre l'intérêt national au-dessus des préjugés et des intérêts particuliers.

Thérèse CASEVITZ-ROUFF.

ON NOUS ÉCRIT :

A propos du récent article de *La Française*, sur « la volonté des morts », Je viens d'écrire à M. Barrès:

Monsieur le député,

Glorifier les morts en accordant le droit de vote aux mères et aux veuves, c'est bien ; mais, il faut remplacer les disparus. Pourquoi ne pas récompenser les mères de plus de quatre enfant en leur conférant aussi la faculté de voter ? Le pays doit honorer d'une façon toute particulière les femmes qui ne redoutent pas l'enfantement.

Plus il y aura de femmes qui voteront, plus l'alcoolisme sera combattu. Si la proposition Barrès était votée, on ne pourrait plus refuser le droit de vote aux femmes qu'il n'a pas en vue. La brèche serait ouverte. G. DE JAER.

Quatre femmes font partie d'un comité d'action agricole

Les Comités d'action agricole dont Mme Pauline Rebour a entretenu les lecteurs de *La Française* sont en voie de constitution. Nous trouvons dans *Le Journal de Caen* le compte rendu de la formation d'un de ces Comités par le Conseil municipal. Nous reproduisons en entier ce compte-rendu qui montrera mieux qu'un résumé ne le pourrait l'accueil fait aux agricultrices par la municipalité de Caen et qui rappellera en même temps quelle va être la tâche des élues.

M. le Maire expose qu'aux termes de deux décrets en date des 2 et 9 février courant, il doit être constitué, dans chaque commune rurale, pour le temps de guerre, un Comité permanent d'action agricole composé de 5 membres pour les communes de moins de 500 habitants, de 7 membres pour celles de 500 à 2.000 et de 9 membres pour toutes les autres communes.

Ces membres doivent être désignés, par le Conseil Municipal auquel doivent être adjoints 3 agriculteurs, hommes ou femmes, choisis par le Conseil parmi les Bureaux des Associations agricoles quelles qu'elles soient, où, à leur défaut, parmi de simples membres de ces associations résidant dans la commune et, s'il n'en existe pas, parmi les notables agriculteurs.

En exécution de ces prescriptions le Conseil municipal fait tout d'abord choix des 3 agriculteurs qu'il devra s'adjoindre pour procéder à la constitution du Comité d'action agricole de la Ville de Caen.

Madame Albert Marie, chemin d'Authie, M. Edouard Lerebourg à La Maladrerie, rue de la Délivrande, n° 3, et M. Joseph Marie à La Maladrerie, rue de la Délivrande, n° 15 sont désignés.

Ainsi, pour la première fois, très probablement une femme va siéger au Conseil municipal et délibérer avec lui. Voyons en cela une nouvelle étape très heureuse du féminisme.

Madame Albert Marie, un charmant collègue pour nos édiles et MM. Edouard Lerebourg et Joseph Marie sont introduits dans la salle des séances, et prennent place entre M. Caboust adjoint, et M. Mollier.

Il est ensuite procédé au scrutin secret et à la majorité absolue à la nomination des neuf membres du Comité d'action agricole.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 21.
Majorité absolue : 11.
Mme Vve de Basly, hameau de Couvrechef : 21 voix.
Mme Vve Jardin, chemin d'Hérouville : 21.
Mme Edouard Lerebourg, La Maladrerie, rue de la Délivrande, n° 3.
M. Auguste Deblet, La Maladrerie, rue du Général Moulin, n° 154.
M. Eugène Leplay à la Demi-lune.
M. Eugène Grenier, rue du Pont-Créon.
M. Pierre-Louis-Georges Guéroult, rue Caponière, n° :
M. Joseph Marie, La Maladrerie, rue de la Délivrande, n° 15 : 21 voix.
Mme Albert Marie, chemin d'Authie, 20 voix.

En conséquence, Mesdames veuve de Basly, veuve Jardin, Edouard Lerebourg, Albert Marie et MM. Deblet, Lepley, Grenier, Gouéroult et Joseph Marie sont désignés pour composer le Comité d'Action agricole de Caen.

Pour terminer, quelques mots sur le rôle que ce Comité va être appelé à jouer.

Aux termes mêmes du décret du 2 février 1916, il sera chargé d'organiser d'une façon générale le travail agricole et d'assurer la culture de toutes les terres dans les conditions suivantes :

1° Il aura pour mission de se mettre à la disposition des agriculteurs pour leur donner conseil et appui, de leur indiquer et de leur faciliter les moyens de se procurer des engrais, des semences, des animaux de travail, des machines, etc..., enfin de les mettre en rapport avec les institutions de crédit mutuel agricoles pouvant leur faire les avances d'argent nécessaires pour leurs opérations.

2° Il leur servira d'intermédiaire pour soumettre leurs demandes, leurs réclamations et leurs plaintes aux autorités militaires et civiles.

3° Il pourra sur la demande des exploitants, mobilisés, et même non mobilisés, accepter, à titre de mandataires bénévole, la direction des travaux de culture pour les terres que ceux-ci ne pourraient plus cultiver.

Nous espérons que bien d'autres conseils municipaux suivront l'exemple de celui de Caen. Nos amis féministes sauront au besoin se servir du document que nous publions ci-dessus pour les y encourager.

LES INTÉRÊTS FÉMININS au Parlement

La Chambre a voté le 10 février une proposition de loi de M. Pierre Rameil et de plusieurs de ses collègues accordant une majoration supplémentaire aux femmes non salariées en état de grossesse bénéficiant déjà des allocations prévues par la loi du 5 août 1914.

Le texte de cette loi et les observations auxquelles le vote a donné lieu intéresseront nos lecteurs.

Texte de la loi

« Art. 1er.— Toute femme de nationalité française, qui bénéficie des allocations prévues par la loi du 5 août 1914, a droit, même si elle ne se livre pas habituellement à un travail salarié, à une allocation journalière pendant la période qui précède et qui suit immédiatement ses couches, dans les conditions déterminées par la loi du 17 juin 1913 et par les articles 68 à 75 de la loi du30 juillet 1913. »

« Art. 2. — Toute femme de nationalité française, évacuée des régions envahies et bénéficiant des secours alloués aux réfugiés par le ministère de l'intérieur, a droit aux mêmes avantages.

« Le taux de l'indemnité journalière est celui de la résidence de l'intéressée.

« L'indemnite est à la charge exclusive de l'Etat. »

« Art. 3. — Cette loi cessera de produire effet à compter du jour de la suppression des allocations militaires prévues par la loi du 5 août 1914; mais les allocations en cours continueront d'être payées dans les conditions définies par la loi du 17 juin 1913. »

Ces trois articles sont votés sans discussion. Le président donne ensuite la parole à M. Rameil sur l'ensemble de la proposition de loi.

Discours de M. Rameil

Je remercie la Chambre pour le vote unanime qu'elle vient d'émettre. Je veux remercier aussi l'honorable rapporteur M. Lenoir qui s'est fait, au sein de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, le défenseur éloquent de cette proposition que nous avions signée avec un grand nombre de collègues. Après la guerre, les lois de protection de la maternité et de l'enfance devront prendre une place de plus en plus prépondérante dans nos préoccupations sociales. (*Très bien! très bien!*)

Si nous voulons reprendre le rang que nous méritons dans le monde, si nous voulons reprendre dans la lutte économique le rang que nous aura valu le courage de nos soldats, il sera nécessaire d'aider la maternité et de protéger l'enfance. (*Très bien! très bien!*)

Je suis heureux de pouvoir adresser aux femmes françaises qui ont été si admirables dans cette guerre, toutes les sympathies de la Chambre. Je suis heureux de constater que, malgré nos écrasantes charges de guerre, nous n'avons pas hésité à faire aujourd'hui un nouvel effort en faveur des mères. Vous le savez comme moi, messieurs, les mères françaises, toutes les femmes françaises durant cette guerre ont poussé le courage et l'abnégation au delà de toute expression; elles ont opposé à tous les coups du sort leur héroïque résignation; et dans leur adaptation aux exigences de l'heure tragique, elles font l'admiration de tous.

Elles ont entrepris un travail très dur à l'usine, à l'atelier, aux champs, acceptant des besognes qui dépassaient leurs forces et tout cela pour un très faible salaire, malgré les impérieuses nécessités de la vie chère.

Mais nous ne pouvons songer sans une émotion particulière à celles qui, au milieu des deuils et des violences, dans l'angoisse du lendemain sont les continuatrices de la vie. Pour celles-là, messieurs, nous n'aurons jamais assez de sollicitude. (*Applaudissements*).

Récemment, dans le *Journal*, M. Jean Veber nous disait: Messieurs du Parlement, faites donc un geste de reconnaissance en faveur des mères françaises qui, dans un moment de détresse publique, préparent les générations de demain. Je suis heureux de constater qu'il y a eu dans notre assemblée l'unanimité pour faire ce geste, et j'espère que nous trouverons au Sénat la même unanimité.

Demain, messieurs, nous pourrons dire aux femmes françaises que la nation veille sur elles et sur les enfants de nos héroïques soldats. (*Applaudissements*).

L'ensemble de la proposition est adopté. Elle attend maintenant le vote du Sénat.

Il n'est pas tenu compte des changements d'adresse qui ne sont pas accompagnés de 0 fr. 50.

Où en est la question des femmes tutrices

L'*Union Fraternelle des Femmes* a entrepris de presser le vote de la loi accordant le droit de tutelle aux femmes, qui attend depuis 6 ans le bon plaisir du Sénat; elle n'a point failli à sa tâche. Depuis la réunion tenue le décembre par cette société et où M. le Sénateur Guillier rapporteur de la Loi, voulut bien permettre de déposer dans la quinzaine son rapport, Mme Juliette Raspail, secrétaire générale de l'U. F. F., a fait plusieurs démarches auprès de M. Guillier pour lui rappeler sa promesse. A la dernière comme aux précédentes, M. Guillier a renouvelé sa promesse.

Nous le supplions de la tenir et de ne point laisser ensuite le Sénat dormir encore six ans ni même six semaines avant de discuter la loi.

La guerre continue, le nombre des orphelins augmente. Il faut bien plus que des tuteurs, des tutrices à ces pauvres petits:

GUERRE A L'ALCOOL

Réclamons l'interdiction de la vente de l'Alcool à emporter

La vente de l'alcool aux femmes dans les débits est actuellement interdite. Cette mesure restera sans effet contre l'alcoolisme féminin, tant que les marchands du poison, débitants, épiciers ou autres pourront continuer à le vendre en bouteille. Et nous continuerons à tire dans les journaux des faits divers comme celui-ci :

Depuis le départ de son mari, mobilisé dès le début de la guerre, la femme Fanneau, établie à la Ferté-Macé (Orne), se livrait à la boisson et maltraitait ses trois enfants, qui durent souvent se réfugier chez des voisins pour échapper à ses sévices.

Hier, comme la mégère rentrait ivre au logis, suivant son habitude, les voisins entendirent des cris de détresse. Ayant pénétré dans le logement, ils trouvèrent la petite Fanneau, une fillette de quatre ans, gisant inanimée dans une marre de sang. La mère expliqua que l'enfant s'était blessée mortellement en tombant de son lit. Mais survint le médecin, qui refusa le permis d'inhumer. L'ivrognesse finit alors par déclarer qu'elle avait tué sa fille à coups de pincettes. Elle a été arrêtée.

Les « Foyers » Heureux

Voici un an, et même un peu plus, dans *La Française* du 13 février 1915, nous demandions qu'on nous aide à créer un cercle du soldat. De confiance, nous l'avions déjà baptisé : « Au Vrai Poilu ». L'idée s'est réalisée, et la preuve qu'elle répondait bien, comme nous le pensions, à un besoin très urgent, c'est que depuis, de nombreux cercles ou foyers du soldat ont été créés. Paris en compte aujourd'hui vingt-six et la province commence, avec une sage lenteur, à emboîter le pas. La *Française* ayant lancé l'idée de ce premier foyer du soldat (1), il nous paraît légitime et intéressant de dire à ses lecteurs que l'entreprise a pleinement réussi, si bien, que nous ouvrions, il y a quelques jours, le second « Vrai Poilu », destiné celui-là tout particulièrement aux jeunes recrues de la classe 17 cantonnées au fort de Bicêtre. Dans cette triste banlieue où les bouibouis abondent, où l'on rencontre fréquemment, saisissante leçon de choses, les lamentables victimes de l'alcool qu'abrite l'hospice de Bicêtre ; il était tout particulièrement indiqué d'offrir à nos jeunes hommes un foyer accueillant, un lieu de saine récréation. Ici encore, l'expérience nous montre que nos prévisions étaient justes. Le jour de l'ouverture, la nouvelle ne s'était pas encore répandue sans doute, nous n'avions que quatre « bleuets » ; ces quatre en amenaient trente-deux le lendemain, le surlendemain plus de soixante-dix. Il faut d'ailleurs renoncer à compter car ils arrivent par tournées, et avec de si bons appétits, qu'on suffit à peine à leur servir des consommations pendant les trois heures qu'ils passent au cercle. Chocolats et petits pains, café, limonade et sirops, circulent sans trêve. Une généreuse amie de la première heure nous a offert un superbe billard qui fait bien des heureux. Une autre amie nous fournit du papier à lettres dont il se fait une effrayante consommation. Nous avons reçu aussi des illustrés en abondance, quelques livres, des jeux ; plusieurs journaux nous font le service. Grâce à tant de bonnes volontés, dont nous sommes bien reconnaissantes, nos petits peuvent maintenant, trois heures durant, avoir un peu l'illusion « d'être chez eux » comme l'indique l'enseigne de la porte.

M. J. B.

P.-S. — Notre cercle de Bicêtre dûment autorisé par le gouvernement militaire, rencontre, dans la personne du maire, un *irréductible ennemi*. Nous sommes bien résolues, du reste, à gagner la partie qu'il a engagée contre nous. Ce maire, ami des mastroquets est, depuis vingt ans, l'élu de qui ? Des vieillards de l'hospice. Les femmes lorsqu'elles auront le vote municipal, feront, nous n'en doutons point, contre poids au suffrage de cette majorité bienveillante ; et même avant, il se pourrait que M. le Maire eut à compter avec elles pour sa réélection.

(1) Le premier depuis la guerre, car nous n'ignorons pas qu'il en existait auparavant.

Les Foyers du Soldat en Tunisie

Le Conseil National des Femmes Franwards-Pillet pour y provoquer un mouvement en faveur de la création de foyers du soldat. Mme Edwards-Pillet a donné avec grand succès une conférence à ce sujet au Palais des Sociétés Françaises.

Mme Alapetite, M. Dobler, ministre plénipotentiaire, délégué à la Résidence, le capitaine Courcoux, représentant le général de division ; le président Dumas, Mme de Gentile, tous les deux présidents des Sociétés des Femmes de France et de la Société de Secours aux blessés militaires ; un grand nombre de dames, etc., formaient l'auditoire de choix de la conférencière.

Celle-ci a exposé les résultats déjà obtenus en France par les Foyers du Soldat et a indiqué les moyens d'en créer à Tunis. M. le président Dumas et Mme de Gentile ont fait appel aux dames tunisiennes pour la création de foyers dont ils prennent l'initiative.

NOUVELLES ADHÉSIONS A « L'ALARME » PAR « LA FRANÇAISE »

Mlle Corset, institutrice publique, 1 fr. ; Mlle E. Carpentier, institutrice publique, 1 fr. ; J. C., 1 fr.

C'est par erreur que Mlle Bernard d'Avignon a été inscrite ici pour une souscription de 1 fr. Nous avions reçu 2 fr.

Nos adhérentes recevront d'ailleurs Le Bulletin trimestriel de l'*Alarme* qui mentionne toutes les adhésions et servira de reçu officiel.

LES DISPARUS

M. E. LOKE

Il vient de mourir à Groningue (Hollande), une vaillante féministe, Mlle M. E. Loke, docteur ès-lettres, ayant fait en grande partie ses études en France, son pays d'élection, et dont le vif esprit, le grand cœur et le grand savoir étaient mis au service d'un enseignement supérieur pour les jeunes filles qui toutes l'aimaient, l'admiraient et la regrettent profondément.

Mlle Loke inspirait à ses élèves l'amour de l'étude, et, par l'attrait, le sérieux de son enseignement, l'élévation de sa pensée, développait dans ces jeunes âmes enthousiastes les idées les plus généreuses et les aspirations les plus nobles. Grâce à Mlle Loke, l'étude de la langue française se répandit considérablement à Groningue, où elle fut nommée, en 1907, *Maîtresse de Conférences à l'Université*. Elle fut la première femme qui ait occupé cette haute fonction. Son discours inaugural eût pour sujet : « Les débuts du roman personnel en France ; Mme de Charrière et son œuvre. »

Elle fit paraître en néerlandais, une belle traduction de « Tristan et Iseult », de Bédier et divers articles sur J.-J. Rousseau. Sa thèse, très remarquée, traita des « Versions néerlandaises de Renaud de Montauban ». Elle s'intéressait aux questions théosophiques et fit une conférence importante sur « l'occultisme chez les poètes français du XIXe siècle. »

Son esprit éclectique aimait à tout comprendre, à tout approfondir.

Elle vient de mourir prématurément, à l'âge de 46 ans. Sa perte est irréparable. Mais ceux qui l'ont connue et aimée, garderont le souvenir fervent de sa haute et attachante personnalité.

A. H.

Nos lecteurs qui s'intéressent à l'entrée des femmes dans les écoles supérieures de commerce trouveront dans L'Œuvre du 13 février, une interview de M. David-Mennet, président de la Chambre de commerce de Paris par Mme Jane Misme.
(L'Œuvre 14, rue Drouot, 0,05 c.).

L'ŒUVRE DE SECOURS PUBLIQUE ET PRIVÉE

Cantine-Refuge de la rue de l'Abbaye

La cantine-refuge de la rue de l'Abbaye est une des œuvres de guerre les plus intéressantes, une de ces floraisons spontanées surgies du cœur ému de la France devant des détresses inconnues.

Dès le 5 août 1914, sans autres ressources que quelques dons individuels, M. et Mme Grumbach réussissaient à organiser une distribution des oupes sous le porche du collège Sévigné.

L'affluence fut immédiatement très grande. Le 18 août il fallut émigrer 18, rue du Luxembourg. Le 25 août, nouveau transfert 13, rue de l'Odéon, et 4, rue Casimir-Delavigne.

Grâce au concours de la population locale et de la mairie du 6e arrondissement, l'œuvre prit rapidement sa forme actuelle.

Du 25 août 1914 au 25 février 1915, sous le régime de la gratuité absolue, la Cantine-Refuge de l'Odéon a hospitalisé plus de 3.000 réfugiés Français et Belges et distribué plus de 100.000 repas.

Les charges sont devenues de plus en plus grandes et on a continué à vivre au jour le jour de dons volontaires et de collectes de denrées.

Le 24 janvier, pour assurer son avenir et répondre aux indications du Secours National, les repas sont distribués contre un bon de 20 centimes. Ils sont ainsi composés : soupes, légumes, viande, dessert quelquefois, bière et pain.

Il en est distribué environ 4.000 par semaine. Enfin la Cantine s'installe 16, rue de l'Abbaye dans une maison appartenant à la ville.

Le 15 mai 1915 l'œuvre se constitue en société dans une réunion des personnes qui l'ont soutenue depuis ses débuts.

« Aujourd'hui que nous connaissons l'étendue de nos charges, dit M. Grumbach, et, que d'autre part, nos ressources se sont augmentées, il devient nécessaire de consolider notre œuvre par une organisation appropriée. Nous aurons plus de force auprès des pouvoirs publics et surtout notre responsabilité sera couverte dans l'administration de nos deniers par un comité compétent. Ce sont là des avantages moraux considérables dont l'exposé vous sera fait demain par la voix autorisée de M. le maire du 6e arrondissement. Le conseil d'administration sera composé de droit de la municipalité du 6e et par élection des personnes que vous désignerez. »

Le 18 mai 1915 le conseil définit les différents services et en nomme les dirigeants.

Il y a 10 services : Surveillance, Economat; Approvisionnement; Lingerie; Matériel; Soins médicinaux; Correspondance; Bureau de Placement; Travail à domicile.

La direction reste à M. et Mme Grumbach, les soins médicaux sont confiés au docteur Hillemau et à Mme Tinayre. Tous autres services sont dirigés par des dames.

Les ressources sont constituées par les cotisations des membres actifs, fixées à 5 francs, par les dons manuels, les produits des quêtes, loteries, les subventions du Secours National, de la Préfecture de la Seine, des Comités du Nord, de l'Assistance Publique.

Depuis le 5 août 1914, il a été distribué 220.000 repas, 16.000 litres de lait aux nourrissons. Le Refuge compte plus de 30.000 nuits d'hospitalisation.

L'assistance par le travail à domicile procure de l'ouvrage à une centaine d'ouvrières. Elles travaillent surtout pour l'armée: réparations des vêtements, chemises payées 1.50, caleçons 0.75, ce qui est un salaire relativement élevé. Le Bureau de placement est pour les soldats réformés, les réfugiés, les chômeurs.

Voici maintenant ce qui se passe chaque jour à la cantine : à 6 heures du matin, deux jeunes filles en uniforme de la Croix-Rouge vont aux Halles dans une voiture de l'Intendance, accompagnées de plusieurs soldats pour porter les fardeaux. La charité des Dames de la Halle est inépuisable, et le camion revient toujours chargé de fruits, de légumes, de poissons qui n'ont été payés que d'un joli sourire. On achète, naturellement, le pain, la bière, le lait et la viande.

A 11 h. moins 1/4 arrivent les serveuses bénévoles, elles montent au vestiaire passer la grande blouse blanche et se couvrir les cheveux du voile bleu si seyant, puis elles vont préparer les tables. Les unes se rendent dans la grande salle des Réfugiés, les autres dans la salle plus petite des soldats. On apporte des cuisines d'énormes récipients remplis de soupes, de nouilles, riz, purée ou légumes secs, de ragoûts ou de tranches de rôtis et la distribution commence, le service est plus rapide que dans bien des restaurants.

Les jolies garçonnes sont d'une complaisance inlassable et d'une habileté quasi professionnelle. Tout se passe avec ordre et célérité, sous l'œil vigilant d'une dame surveillante.

A l'extrémité de la salle se fait la distribution des repas à emporter. Les pauvres ou les réfugiés du quartier, après s'être munis, près du trésorier, d'un bon de 20 centimes, apportent sur une grande table des récipients de toutes sortes : casserolles, pots à l'eau ébréchés, vieux plats, boîtes de cacao. Deux jeunes filles remplissent les récipients le plus rapidement possible suivant les désirs des « clients ». Quelques-uns emportent jusqu'à sept ou huit repas qu'ils consomment dans leurs pauvres logis de fortune.

On regrette de ne pouvoir soulager plus largement ces détresses. Voici une pauvre vieille de 76 ans, qui se tient à peine sur ses jambes vacillantes et à qui les autres femmes, apitoyées, cèdent leur tour. Elle est la grand-mère et l'unique soutien d'une orpheline de trois ans, dont le père a été tué. Elle ne veut pas s'en séparer et ses doigts débiles tirent l'aiguille du matin au soir pour gagner le loyer et la pitance. Voici un vieux professeur dont les vêtements élimés ont connu de meilleurs jours. Tantôt son langage est de la plus pure correction, tantôt il éclate en mots violents; le rata n'est pas à son goût et la vie lui est intolérable.

Noël et le nouvel an ont été brillamment fêtés. Ces jours-là, dans ce milieu de sympathies et de distractions, nos soldats et nos compatriotes des pays envahis, ont oublié quelques instants leurs amis absents et leurs foyers détruits.

Des nappes blanches couvraient les tables, des festons de gui et de houx les décoraient. Les menus avaient été augmentés : friture de goujons, rôti de veau, purée de pommes de terre, petits beurre, vin. Un goûter composé de chocolat au lait et de brioches réunissait les enfants. Les repas du matin et le goûter étaient gratuits.

Un arbre de Noël illuminait la grande salle. Chaque enfant recevait un paquet composé de vêtements appropriés à sa taille et de jouets. Dans l'après midi, trois ou quatre cents personnes se pressaient devant un théâtre improvisé. Mlle Matti, de l'Opéra, chantait la *Marseillaise* que tout le monde debout reprenait en chœur. Mlle Duvernet, de l'Opéra Comique, faisait entendre plusieurs chants aimés et connus. M. Dumonet, du théâtre des Capucins, apporta la note gaie.

Dans une salle du premier, décorée de houx aux baies écarlates, il y avait un buffet chargé de fleurs et de gâteaux. D'élégantes gouteuses assises ou debout, se livraient sans remord à leur bienfaisante gourmandise.

Le goûter était au profit de l'œuvre. Une des jolies servantes nous montre triomphalement le contenu de sa bourse : 200 francs.

Au Nouvel An, 500 repas furent distribués gratuitement. Dans l'après-mid, les artistes du Jour de Noël firent de nouveau largesse de leur talent. Quelques coupes de champagne aux vaillants poilus terminèrent la journée.

La Cantine-Refuge est considérée par beaucoup de permissionnaires et de convalescents comme un véritable *Foyer*. Tous les repas leur sont donnés gratuitement, on leur offre même une tasse de café après le déjeuner. Une salle est à leur disposition avec quelques livres, et de quoi faire leur correspondance. Ils couchent pendant toute la durée de leur permission dans les grands dortoirs de 150 lits environs, aménagés aux étages supérieurs de la maison, et qu'ils partagent parfois avec les caravanes d'enfants des villes bombardées, de passage à Paris. Un généreux donateur a déposé entre les mains de M. Grunbach une somme qui permet de donner 50 centimes à chaque soldat hébergé. Dernièrement, j'ai distribué moi-même 60 pièces de 50 centimes.

On ne peut assez louer le zèle infatigable de Mme et M. Grunbach qui depuis 19 mois se prodiguent chaque jour, stimulant les bonnes volontés, relèvent les courages.

Leurs dévouées collaboratrices au nombre d'une trentaine qui se relèvent aux différents services, méritent aussi les plus grands éloges.

L. POIRIER.

Nous signalons à nos lectrices que l'entrée des femmes dans les carrières commerciales intéresse *L'Œuvre*, directeur Gustave Téry du 13 février où se trouve une interview de M. David-Mennet, président de la Chambre de commerce de Paris par Jane Misme. Bureaux du journal: 14, rue Drouot ; le numéro 5 centimes.

Conférences d'Intérêt Féminin

La voix d'une Messine

Mme Jeanne d'Urville faisait, samedi 17 janvier, dans la salle Lepelletier, une très intéressante conférence sur la vie à Metz depuis l'annexion.

Il fut émouvant d'entendre cette *voix d'une Messine* avant que soit brisée pour toujours la barrière qui nous a séparés pendant 46 ans de nos frères d'Alsace-Lorraine.

Quand nous les reverrons si pareils à nous-mêmes avec leurs clairs visages de France et leur âme douce de latins, nous pourrons être tentés de croire qu'une fée bienfaisante les a endormis pendant ce demi-siècle.

Mme d'Urville nous dit qu'ils ont souffert chaque jour au grossier contact du vainqueur, qu'ils ont lutté pour se garder purs de tout alliage, que parfois leur conscience a eu à résoudre les plus angoissants problèmes et que leurs familles ont été déchirées par de dramatiques conflits.

C'est par la fiction romanesque que nous pénétrons dans la vie de la vieille cité messine. Mme d'Urville nous fait un brillant résumé de son roman « Le mariage de filles de Metz » qui a été publié dans la *Mode Pratique*.

Sous ce même titre « La voix d'une Messine » *La Française* a déjà donné une analyse et des extraits de cet ouvrage. Mme d'Urville en a fait apprécier l'intérêt par ses auditeurs.

Tous ses personnages vivent d'une intense vie de regrets, d'espoirs, de fierté et d'humiliations dans cette ville qui leur dit un passé glorieux et qui leur rappelle à chaque pas qu'ils sont des vaincus.

Les fins paysages de la Moselle où le ciel, la terre et la lumière sont faits de beauté discrète, d'harmonies douces, d'un charme qu'on pourrait dire intérieur, sont peints par une main experte.

Mme d'Urville nous apprend comment réagit l'une sur l'autre les deux races ennemies et nous montre pourquoi une fusion de ces mentalités si différentes est impossible.

Le sympathique Osmus de Colette Baudoche est en Bochie un oiseau rare.

NOUS AVONS REÇU

De l'Union Française pour le suffrage des femmes pour le budget de *La Française*, 200 francs de Mme Brunschvieg pour l'abonnement et le budget, 50 francs.

Bulletin des Sociétés féministes

L'UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

GROUPE DE ROUEN

Rapport moral année 1915

Pendant le courant de l'année 1915 notre groupe ne s'est pas occupé de questions suffragistes. Il a poursuivi, de concert avec la section rouennaise du conseil national l'œuvre entreprise depuis le début de la guerre.

A côté des œuvres déjà créées cercle des Réfugiés, assistance aux familles indigentes, le groupe a apporté son concours à la création et au fonctionnement de nouvelles œuvres : cercles du soldat, œuvre du soldat convalescent, lingerie du soldat.

Le groupe a contribué activement à la lutte contre l'alcoolisme.

Des délégués de notre groupe se sont jointes aux délégués de la section rouennaise du conseil national pour porter les vœux des sociétés féministes auprès de M. le Préfet de la Seine-Inférieure et auprès du général commandant la 3e région. Un texte rédigé par nos deux sociétés féministes a été déposé entre les mains de M. le préfet lequel a promis de prendre des mesures propres à arrêter les progrès du fléau. En exposant leurs vœux les deux sociétés indiquent que le but éminemment désirable est l'interdiction de la circulation et de la vente de l'alcool boisson sur tout le territoire de la République.

A notre assemblée générale du 28 avril 1915, un exposé de la question antialcoolique a été fait par un membre du « comité de Vigilance » de notre ville.

Le conférencier a montré l'étendue du fléau dans notre région, il a indiqué les moyens de poursuivre la lutte et a fait un appel afin que les femmes créent un mouvement d'opinion propre à obliger les pouvoirs publics à enrayer le mal.

Notre groupe continuera son action dans cette lutte si nécessaire surtout dans notre région rouennaise.

Indépendamment de l'œuvre commune chacune de nos membres a travaillé de son mieux à remplir individuellement son devoir social, les unes dans les hôpitaux où elles donnent leurs soins aux blessés depuis le début de la guerre, les autres dans les diverses œuvres nées de la guerre : commission générale de secours et d'assistance siégeant à la mairie, sous-commission du travail, d'assistance à domicile, aide matérielle et morale aux Réfugiés, œuvre nationale de l'orphelinat des armées, cercles du soldat, Lingerie du soldat, œuvre du soldat convalescent. Une de nos suffragistes vient même d'obtenir de l'autorité militaire l'autorisation de créer un atelier dans une caserne de convalescents. Les soldats y apprennent à confectionner toutes sortes d'ouvrages ; filet brodé, macramé, étain repoussé, vannerie, reliure, etc., qui sont ensuite vendus à leur profit.

Nous devons une mention particulière aux membres de notre groupe occupées par leurs fonctions journalières, universitaires pour la plupart, qui ont montré un admirable dévouement, sacrifiant souvent leur repos, pourtant si nécessaire, pour aider aux œuvres créées par les féministes, passer des nuits de veille dans les hôpitaux, s'ingéniant encore pour procurer quelques douceurs aux soldats sans famille ou aux prisonniers de guerre nécessiteux.

Les suffragistes, non mobilisées dans les hôpitaux, ont tenu à ne négliger en rien leur devoir social déjà accepté avant la guerre : elles ont continué à remplir leurs fonctions de déléguées cantonales, de dames visiteuses pour l'assistance aux femmes en couche, de déléguées à la liberté surveillée pour les Tribunaux d'enfants.

Le Comité central nous invite aujourd'hui à reprendre nos réunions mensuelles, nous allons suivre son conseil.

Nous ne réunirons pas cependant pour parler de suffrage, ce n'est pas le moment. Nous savons du reste que le temps travaille pour nous et qu'en les voyant à l'œuvre on comprendra mieux ce que valent les Femmes de France.

Nous continuerons donc inlassablement notre tâche nous inspirant des nobles paroles prononcées l'autre dimanche à l'Hôtel de Ville par notre amie Mlle Decroix à la Manifestation organisée en l'honneur de Miss Edith Cavell :

« Partout, a-t-elle dit, le service social « que nous autres féministes avions rêvé « d'organiser en temps de paix, s'est imposé soudain, et les femmes l'ont accepté « avec enthousiasme prouvant par là « qu'elles sont bien dignes des droits « qu'elles revendiquent puisqu'elles ne se « dérobent à aucun devoir. A elles de « montrer par la suite qu'elles sont en « temps de paix capables d'autant de dévouement. Car si plus tard elles veulent « employer à guérir les plaies sociales, « l'ardeur qu'elles mettent aujourd'hui à « panser les blessures de guerre, si elles « apportent à combattre les fléaux qui « ruinent dans notre pays, la ténacité, « l'abnégation qui leur valent aujourd'hui l'admiration de tous, elles auront « pour leur compte la joie de remporter « une victoire intérieure qui ne sera pas « loin d'égaler en importance celle de nos « héroïques combattants.

Le groupe a ensuite adopté le vœu relatif à l'alcoolisme que nous avons inséré dans notre dernier numéro à la rubrique Guerre à l'alcool.

Notre groupe se propose d'étudier cette année dans ses réunions mensuelles : — les moyens de poursuivre la lutte antialcoolique — les droits des victimes de la guerre et les différentes lois d'assistance.

Chronique des Œuvres et Institutions

NOTRE FOYER

Nous sommes heureux d'annoncer que *Notre Foyer*, revue mensuelle de régionalisme d'art et de littérature reprend sa *Notre Foyer* possède une intéressante collaboration féminine.

ECOLE DE MASSAGE DES SOLDATS AVEUGLES

Parmi les victimes de la guerre, le Soldat Aveugle excite au plus haut point notre respectueux intérêt.

Nous lui devons un incessant appui sous toutes les formes, au point de vue moral et matériel.

La plus féconde de ces formes est, certes, celle qui se manifeste en fournissant au Soldat Aveugle un métier honorable et rénumérateur qui lui rende confiance en l'avenir, l'arrache à l'isolement et lui permettre de se créer des ressources suffisantes pour augmenter son bien-être.

Entre toutes les professions accessibles au Soldat Aveugle, jeune et bien portant, celle de masseur réalise ces conditions ; le masseur concourt à l'œuvre de guérison sous la direction du médecin; il se sent grandir en dignité en rendant service à la société. Les aveugles réussissent admirablement à exécuter les massages les plus délicats en certains pays même — au Japon — cette profession leur était exclusivement réservée.

« *L'Ecole de Massage des Soldats Aveugles* » fonctionne depuis le mois de mai 1915 et donne déjà d'excellents résultats. Dans un avenir très proche, elle aura formé des masseurs accomplis, sous le contrôle de hautes autorités médicales et de compétences indiscutables, qui, après examen, leur délivreront un certificat, nous espérons même un diplôme afin que le public puisse les employer en toute sécurité.

Nous faisons appel au concours moral et matériel de tous pour contribuer à la prospérité de l'œuvre à l'aide de dons en nature et en espèces et aussi pour procurer aux élèves de notre Ecole une clientèle sans cesse grandissante.

Que tous s'associent à notre effort ; les résultats seront plus beaux encore et nous aurons sauvé du désespoir et de la gêne ceux qui ont fait le plus grand sacrifice à la Patrie.

Présidente-fondatrice, Mme A. Léopold Kahn ; vice-présidente, Mlle Paule Bayle ; secrétaire général, M. Joseph Neumann ; trésorier, M. Charles Kerdyk.

OFFICE DE RENSEIGNEMENTS POUR LES FAMILLES DISPERSEES

créé par le conseil national des femmes françaises

Cette œuvre tiendra son assemblée générale le dimanche 5 mars prochain, à 2 h. et demie précises, à la salle de la Société de Géographie, 184, boulevard Saint-Germain, sous la présidence de Mme Jules Siegfried. Il y sera rendu compte des travaux de l'Office depuis sa création et des résultats obtenus.

LES GAGNE-PAIN

EXAMENS ET CONCOURS

Ecole Normale d'Enseignement Technique section industrielle. — Datte officielle : juin 1916.

Ecole Normale d'Enseignement Technique section commerciale. — Date officielle : juin 1916.

Dame employée aux Services Centraux des Chemins de fer de l'Etat. — Date officielle: 9, 10 et 11 mai 1916. — **Délai d'inscription:** 1er avril 1916. — **Age:** 18 à 28 ans. — **Traitement:** 1.200 à 2.200 francs. — **Indemnité de résidence :** 600 francs à Paris. — Aucun diplôme n'est exigé.

Les lecteurs qui désirent des renseignements au sujet des emplois indiqués ci-dessus ou d'une carrière administrative quelconque, peuvent s'adresser de notre part à MM. les Directeurs de l'Ecole du Fonctionnaire, 10, rue Chardin, Paris (16e).

Joindre un timbre de 0 fr. 10 et ne pas oublier de mentionner en qualité de lecteur de « La Française ».

« **Noël Patriotique** », paroles de J. Courquin et Eugène Lapôtre, musique de L. Begaert, des « Rosati du Calaisis ».

Très joli morceau, 4 pages grand format, sous couverture artistique. Edition de la Société des « Rosati du Calaisis ».

Prix : 1 fr. 50 franco. En vente chez l'auteur, Eugène Lapôtre, 62, boulevard Gambetta, à Calais (P.-de-C.).

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR REGIME DIETÉTIQUE

FARINEUX MALTES et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants; Vieillards

PATES ALIMENTAIRES

Maison **Bignon-Pariani.** — Fondée en 182
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas; etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIERES PANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour Nourrices
Bière de Table
Bière Fine pour Soirées
6, rue Guyot (Paris). — Téléph.: 513-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison **J. PATIN** (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thés — Maté.
Variés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en

La gérante : JANE MISME.

Imprimerie F. CONTY, 11, rue Molière.

L'ORIGINE

de la Subordination des Femmes

par Jean PAIN

L'étude qui va suivre est extraite de la troisième partie d'un ouvrage sur l'ensemble de la question féminine, que l'auteur se propose de publier lorsque les circonstances le permettront.

M. Jean Pain accueillera avec sympathie toutes les questions ou les critiques qui pourront lui être faites.

Autrefois, alors que le dogme de la fixité des espèces était en honneur, rien n'était plus facile pour les féministes que d'expliquer la subordination des femmes ; ils la mettaient tout simplement sur le compte de leur faiblesse musculaire. Les hommes étaient les plus forts ; ils avaient donc usurpé l'autorité, et voilà. Telle est l'opinion d'un des premiers féministes du dix-neuvième siècle, Stuart-Mill. (Voir le début de « L'Assujettissement des femmes »). Dès les premiers jours de la société humaine, dit-il, la femme s'est trouvée livrée en esclave à l'homme, qui avait intérêt à la posséder et auquel elle ne pouvait résister à cause de l'infériorité de sa force musculaire. »

Beaucoup d'auteurs contemporains même ont repris cette hypothèse à laquelle ils se sont efforcés de donner une rigueur scientifique.

Mais depuis le triomphe de l'Evolutionnisme, plus rien ne permet de douter que la femme ne soit par nature d'une vigueur égale à celle de l'homme. Il y a pour le prouver des arguments de principe et des faits.

N'est-ce pas un axiome fondamental du transformisme que la fonction crée l'organe ? tout organisme qui s'exerce tend à se développer. Si donc la femme avait elle aussi participé à une vie active, il serait bien étrange que, depuis l'époque quaternaire jusqu'à nos jours, elle n'ait pas encore réussi à acquérir un pouvoir myogène suffisant pour combler le peu de différence qui la sépare de son compagnon. Une raison physiologique pouvait seule empêcher ce résultat ; aussi maints auteurs se sont-ils engagés dans cette voie.

Selon Herbert Spencer, créateur du système, la femme serait un homme arrêté dans son développement, parce que la maternité nécessite une dépense de réserves nutritives qui se fait au profit de la reproduction, mais au détriment des organes de relation. (Voir « Introduction à la Science sociale »).

Nous croyons que si la nutrition de l'espèce soutirait véritablement des forces vitales, le fait devrait pouvoir se vérifier par une moindre résistance physique et par un épuisement plus rapide dans l'activité extérieure. Or, selon les plus récents travaux de la physiologie, l'organisme de la femme paraît au contraire beaucoup plus robuste que celui de l'homme, ainsi que le prouve sa plus grande longévité, sa moindre participation aux maladies et sa plus grande endurance dans la douleur ; on admet également qu'il résiste beaucoup plus longtemps à la fatigue dans l'activité normale.

Si la nature arrêtait le développement de la femme vers la dix-huitième année pour suffire aux besoins de la maternité, cette dernière ne pourrait naturellement être mère qu'après cet arrêt de développement; or, la femme est capable d'être mère au moment de la puberté, à partir de treize ou quatorze ans, c'est-à-dire bien avant d'avoir subi l'arrêt de développement « sans lequel, prétend Spencer, il ne pourrait y avoir de progéniture », et juste au contraire à une époque où l'organisme féminin croît d'une façon beaucoup plus intensive que celui du garçon. Tout porte donc à croire que, si la croissance des filles cesse prématurément, c'est tout simplement parce qu'au cours de l'histoire le manque d'exercice a diminué leur taille et leur vigueur; aussi leur évolution n'arrivant pas au même degré, se fait naturellement plus vite.

M. Le Dantec a repris à son point de vue la même hypothèse, débarrassée cette fois de toute tendance finaliste: ce ne serait plus que par une simple concurrence vitale que le sexe femelle amoindrirait les forces de la femme, parce que les organes reproducteurs ne sont autre que des parasites qui, se nourrissant de la substance vivante, paralysent plus ou moins le développement des autres organes.

Mais s'il en était ainsi, comment expliquer ce fait que chez un certain nombre d'espèces inférieures la femelle soit supérieure en forces au mâle? Ces animaux ont un sexe pourtant. Comment croire que les espèces supérieures soient si mal organisées que chez elles l'appareil génital ne puisse se développer qu'au dépens des autres fonctions, tandis qu'au plus bas degré de l'échelle où le sexe est pourtant la fonction prépondérante, tout se trouve si bien en harmonie qu'il ne puisse plus être assimilé à un parasite?

D'autre part, si ce sont les prothalles à *n* chromosomes qui arrêtent le développement de l'organisme, comment se fait-il que la femme se trouve déjà faible avant la puberté, c'est-à-dire à une époque où l'action de ces parasites est inefficace? Il n'y a pas d'arrêt de développement chez la femme : son organisme croît d'une manière continue jusqu'à ce que la puissance initiale de développement qui se trouve moindre que celle de l'homme, soit atteinte.

Ainsi aucune particularité sexuelle n'a entravé le libre développement de l'organisme de la femme. Aller chercher dans une moindre force initiale la cause de sa subordination, c'est donc s'insurger contre les principes de l'Evolutionnisme.

D'autre part les faits eux-mêmes confirment les considérations à priori: la préhistoire, l'ethnologie et l'observation des femmes qui s'adonnent aux sports ou aux travaux pénibles apportent des documents nombreux en faveur de l'égalité en force des deux sexes.

« Si nous nous plaçons au point de vue scientifique, dit Schalck de la Faverie (La Femme dans la nature, par E. Perrier, t. III, p. 161), d'après la théorie de Darwin et conformément aux lois de l'évolution des espèces, rien ne permet de croire que, dans les premières communautés humaines, les hommes aient été supérieurs aux femmes en force physique et en capacités intellectuelles. Les mesures anthropologiques qui ont été effectuées sur des crânes et des ossements remontant à la plus lointaine apparition de l'homme, permettent plutôt de conclure à une certaine égalité. »

« La femme primitive, dit l'anthropologiste Letourneau ne cédait guère en hardiesse et en vigueur à son mâle et elle l'aidait souvent l'aider dans la lutte contre les rivaux humains et animaux. » (Rev. d'anthr. sept. 1901, p. 278).

La femme de la race de Cro-Magnon surtout, qui vivait vers la fin de l'époque quaternaire, nous fournit un exemple remarquable de robusticité. Outre une musculature extrêmement développée, elle mesurait 1 m. 66, taille véritablement extraordinaire, si l'on songe que nos contemporaines ne dépassent pas une moyenne de 1 m. 58 et que la stature de l'homme primitif était bien inférieure à la nôtre.

Tacite affirme que les femmes des Germains égalaient leurs époux en taille et en force physique.

Le portrait de la Gauloise, tracé par M. Jullian, vient encore à l'appui de ces faits (Vercingétorix).

« Au physique, dit-il, la femme était bien l'image et comme la réplique de l'homme. Elle paraissait vraiment sa compagne et son auxiliaire. Qu'un Gaulois eut une querelle et qu'il appelât son épouse à l'aide, l'adversaire n'avait plus qu'à fuir: même une troupe d'hommes, disait-on, ne faisait point peur à cette virago aux yeux glauques, plus puissante que le mâle quand il sagissait des armes naturelles; et c'était un beau spectacle de force humaine que de la voir, le cou gonflé, la bouche frémissante, les bras en posture, tantôt lançant le talon en arrière; tantôt détachant en avant des poings rapides et durs, forts comme des engins de catapultes lâchés par la corde. »

Nous savons que l'anthropologiste Topinard (Anthrop. p. 146), soutenait qu'à mesure que nous remontons aux races primitives, qui vivent plus près de la nature, nous voyons s'effacer les différences qui séparent actuellement les deux sexes. « Chez les Patagons, dit Delaunay (Rev. scient. 1881, p. 307), les femmes sont presque aussi grandes et surtout aussi fortes que les hommes... Elles sont moins faibles et moins stupides que les hommes à Mathiambu, chez les Ashantis, sur la côte ouest de l'Afrique. » Thomson également a observé qu'elles sont douées d'une force extraordinaire chez certains peuples africains, notamment les Hottentôts, les Cafres, et les Abyssins. Chez les Boschimans, elles surpassent les hommes en taille selon Fritsch et Weisbach, de même au Thibet selon Malte-Brun. Et nous ne citons pas les pays où, employées comme guerrières, elles font preuve d'une force et d'une endurance à toute épreuve.

D'autre part, les femmes qui s'adonnent aux sports, à la gymnastique, ou qui seulement vivent au grand air développent considérablement leurs muscles; et une des raisons qui porte à croire que cet état de chose n'est pas artificiel ni contraire à l'évolution, c'est que la robusticité des femmes athlètes, au lieu de disparaître au cours des générations, comme toute transformation acquise arbitrairement, se continue à travers la descendance féminine.

Enfin quels travaux pénibles les femmes n'ont-elles pas entrepris? Celles qui dans certaines parties de la France exercent la profession de maçon, les paysannes qui conduisent la charrue ou qui dans les Pyrénées portent sur la tête d'énormes charges de bois, ou bien encore les Japonaises qui chargent avec célérité les vaisseaux de charbon sont certainement beaucoup plus vigoureuses que les bureaucrates des grandes villes.

On oppose à ces faits quelques objections qui toutes nous semblent dénuées de fondement. Ainsi le docteur Thulié (La Femme) cite certaines tribus africaines où le labeur écrasant des femmes n'a pourtant pas réussi à les rendre vigoureuses; mais c'est que précisément le surmenage n'a jamais eu pour effet d'accroître la vigueur, au contraire. Le régime alimentaire également mérite bien d'entrer en ligne de compte; or, chez les peuples cités plus haut ? par le docteur Thulié les femmes ne se nourrissent que des débris que les hommes leur jettent.

On répète encore invariablement que les femmes acrobates, malgré les exercices qu'elles font toute la journée n'arrivent pas à égaler l'homme; mais les tours d'adresse développent beaucoup plus l'habileté que la force. Les équilibristes-hommes eux-mêmes ne sont guère vigoureux; une certaine maigreur même leur est particulière et leur permet d'acquérir cette légèreté que leur profession réclame. Enfin, Miss Helen B. Thomson a conclu à l'infériorité musculaire de la femme à la suite d'expériences dans laquelle elle ne choisit que des sujets entraînés aux mêmes exercices; mais il est bien évident qu'une seule génération ne peut pas arriver à effacer l'œuvre de plusieurs siècles d'hérédité.

Ainsi aucune objection sérieuse ne s'oppose à la théorie de l'égalité physique des deux sexes, qui se trouve confirmée par les lois de l'Evolution et par de nombreux documents. (*A suivre.*)